

## Procès-verbal de séance

Date : Mardi 07.06.2022  
Heure : 17h00 – 18h30  
Lieu : Chemin des Fleurettes 36, 1007 Lausanne

La séance s'est tenue uniquement en présentiel, personne ne s'étant inscrit en visio-conférence.

Merci aux personnes présentes pour leur participation active.

### Thèmes de séance :

#### 1. Rôle et objectif de l'AEC SR pour la promotion de notre région dans le domaine du bâtiment

Jean-Michel Ronsse présente le nouveau site de l'AEC SR et ses dispositions pour promouvoir les activités, les compétences, les développements logiciels ou méthodologiques des acteurs en Suisse Romande de la rationalisation du bâtiment et de la maîtrise des coûts, en particulier, mais aussi de la réalisation des projets immobiliers en général.

Ce site est bien sûr en développement et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de l'activité de ses membres et des résultats de nos réflexions, travaux et décisions.

Une page promotionnelle a ainsi été ajoutée qui comporte des liens, en particulier vers les activités de nos membres. Cette page peut être atteinte depuis le « footer » (pied de page) de la page d'accueil.

Une page « *patrimoine de l'AEC SR* » devrait être créée prochainement où documents techniques et datas de prix utiles pourront être consultés et chargés par les membres.

Voir les liens ci-après :

- Lien du site : <https://aec-sr.ch/>
- Page promotionnelle : <https://aec-sr.ch/adresses-utiles/>

Les membres sont invités à nous (l'AEC SR) faire parvenir les liens qu'ils souhaiteraient voir figurer sur la page promotionnelle, en particulier quant à leurs propres engagements dans la rationalisation des projets immobiliers : soit le développement de logiciels, la promotion d'applicatifs sur des logiciels usuels existants, la mise en œuvre de méthodes exemplaires issues de leur propre pratique de la gestion des projets immobiliers.

## 2. Le CFC : un demi siècle d'existence pour un patrimoine national incontournable pour la gestion des projets immobiliers

Le sujet est présenté par Jean-Michel Ronsse sur base d'un PowerPoint.

- Historique : Le CFC dans la rationalisation du bâtiment en Suisse
- Le CFC c'est quoi ?
- Qui utilise le CFC ?
- A quoi sert le CFC ?
- Pourquoi l'AEC SR défend un CFC « open »

Voir le PowerPoint au format "diaporama", joint au présent PV.

## 3. Les nouvelles technologies énergétiques : de la nécessité de demander des offres et de la nécessité d'avoir à disposition des documents de soumission types.

Le sujet est traité par Jean-Paul Aubert.

Pour les projets usuels, en particulier les projets d'habitat individuel ou de petits immeubles d'habitation, constructions neuves ou rénovées avec mise à niveau énergétique, il n'est pas toujours possible d'avoir un ingénieur CVSE à disposition, lors que si l'on veut maîtriser les coûts et ne pas risquer de se livrer pieds et poings liés aux entreprises spécialisées qui prolifèrent sur ce marché spécifique et subventionné, il est conseillé de pouvoir demander des offres et de veiller à installer la concurrence.

Une soumission type pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est présentée en support des propos de Jean-Paul Aubert. Cette soumission sera jointe au dossier « *patrimoine AEC SR* » dès que ce dossier aura été créé sur le site de l'AEC SR (en développement). Tous les documents déposés dans ce dossier « patrimoine de l'AEC SR » pourront être consultés et chargés librement par les membres de l'AEC.

## 4. Le profil de l'économiste de construction :

Jean-Paul Aubert présente le profil de l'EC qu'entend promouvoir l'AEC SR au travers d'une reconnaissance professionnelle labélisée « *AEC SR* ». (Groupe professionnel EC de l'AEC SR)

Actuellement l'association professionnelle des EC en Suisse, MANECO, a laissé en friche cette importante attribution, au point que des organismes publics de Suisse Romande se sont plaints, après avoir contacté ManEco, de ne plus être renseignés quant aux économistes de construction disponibles en Suisse Romande !!!

Ce profil répond ainsi à plusieurs critères que sont ceux des domaines de compétences et de formations nécessaires avec leurs mandats de prestations.

Un schéma est ainsi présenté, sur base du profil EC 2010, élaboré par l'AEC en 2006 et adopté en 2011 par ManEco.

Le profil devra toutefois être adapté aux objectifs et aux besoins de la profession en Suisse Romande. Pour une parfaite lisibilité, pour une évaluation facilitée des compétences, en tenant compte de l'évolution des normes et de la réglementation, entre autres, en matière de développement durable, de l'économie circulaire, des transitions énergétiques, de la sécurité incendie, et, "*last but not least*", des formations disponibles dans ces domaines en Suisse Romande.

L'AEC SR entend privilégier dans son évaluation l'expérience et les connaissances acquises sur le terrain, garantie par les prestations assurées par ses membres EC, relativement aux connaissances reçues dans des cursus académiques ou lors de journées à thème.

Enfin, un comité d'économistes de construction professionnel, membres de l'AEC, sera chargé de valider le profil requis pour les labélisation à venir. La procédure d'évaluation des postulants au titre d'économiste de construction AEC SR, est encore à définir précisément.

Jean-Michel Ronsse rappelle que la fonction de l'économiste de construction est de participer à l'élaboration des projets immobiliers au sein d'équipes pluridisciplinaires, d'y apporter sa garantie professionnelle dans le management (la gestion proactive) de l'information économique (quantités, qualité, prix, délais).

En raison, les prestations fournies par l'économiste de construction EC dépendent en premier lieu du rôle, des besoins et des objectifs de son mandat, soit :

- Les maîtres d'ouvrage publics ou privés, les investisseurs immobiliers
- Les architectes, ou les groupes d'étude et de réalisation pluridisciplinaires
- Les propriétaires d'immeubles et les gérances immobilières,
- Les entreprises de construction, générales ou totales

L'économiste de construction a pour fonction première d'être un planificateur. La maîtrise des investissements, des coûts, des dépenses ne sauraient être sans la maîtrise des délais. Il ne saurait y avoir de management sans la maîtrise du temps. Aussi on peut considérer que la fonction la plus aboutie de l'économiste de construction EC est de pouvoir assurer la planification général du projet. A ce sujet, on s'en référera au livre collectif "*Planificateur Général*", publié par l'association spécialisée en management et en économie ce la construction ManEco

Toutefois si l'économiste de construction peut également trouver sa place, en fonction de ses compétences, dans des fonctions plus larges tels que la participation à des études prévisionnistes environnementales, urbaines, ou encore des études de marchés immobiliers, dans le cadre de l'AEC SR, il s'agira essentiellement des prestations à l'intérieur des projets immobiliers et de leur cycle de vie.

Pour la mise en place de cet important mandat qu'entend se donner l'AEC SR, Jean-Michel Ronsse propose la constitution d'un groupe de travail mixte, c'est-à-dire composé d'économistes professionnels spécialisés et actifs (soit 2 ou 3) et aussi d'architectes (soit 2 ou 3) afin de définir et finaliser au mieux le profil envisagé avant validation par le comité de l'AEC SR.

#### 5. Dernières nouvelles des actions en cours :

Pour rappel, le montant de la cotisation annuelle à l'AEC SR a été fixée à 100 CHF.

Elle ne sera bien sûr exigible que lorsque toutes les démarches nécessaires aux objectifs de l'association seront achevées : soit l'inscription au registre du commerce (RC), la mise en place et validation du profil de l'EC, la mise en place du comité de labélisation en phase avec la création d'une chambre professionnelle de l'AEC SR, l'acquisition des données de prix OFS « *par l'AEC SR et pour ses membres* ».

A ce sujet, Jean-Paul Aubert communique que l'acquisition par l'AEC SR de données récoltées par l'OFS est en cours et qu'un accord devrait pouvoir être passé pour la rentrée de septembre.

L'inscription au RC de notre association est également une procédure pendante. L'objectif est que notre inscription soit effective dans les mois qui suivent la pose de l'été.

#### **Prochaine séance de l'association.**

La prochaine séance se tiendra le lundi 5 septembre à 17h00.

Les sujets traités ne sont pas encore arrêtés et (vous) seront communiqués ultérieurement. Toutefois, le BIM et ses implications pour les EC est un des thèmes majeur dont nous comptons traiter encore cette année.

Bussigny, le 13.06.2022, par Firdez Mirtezani.